

**Le Conseil d'Etat**

4553-2019

Département fédéral de la défense, de  
la protection de la population et des  
sports (DDPS)  
Madame Viola AMHERD  
Conseillère fédérale  
Palais fédéral Est  
3003 Berne

**Concerne : consultation sur la stratégie, vision et concept du cadastre des  
conduites Suisse - CCCH**

Madame la Conseillère fédérale,

Notre Conseil a pris connaissance du rapport sur la vision, la stratégie et le concept du cadastre des conduites Suisse et vous communique sa position par la présente.

Le canton de Genève a depuis 2005 révisé son règlement sur l'utilisation du domaine public et oblige tous les propriétaires de conduites en sous-sol de procéder au relevé et à la mise en commun du positionnement des conduites dans un géoportail dédié.

En effet, ce cadastre du sous-sol a pour origine la volonté de notre Conseil d'avoir une cartographie complète des éléments du sous-sol du domaine public permettant:

- de mettre à disposition de tous les acteurs du sous-sol un système d'information géographique regroupant toutes les géodonnées du sous-sol dans une seule base de données de consultation,
- de disposer d'un outil d'aide à la planification et à la coordination de gestion des avant-projets permettant de simplifier les démarches de tous les propriétaires de canalisations du canton,
- et d'harmoniser les méthodes de relevé des conduites.

Le service en charge de la mensuration officielle à Genève, la direction de l'information du territoire (DIT), est l'organe responsable de la surveillance du cadastre du sous-sol et de l'intégration des géodonnées dans le système d'information du territoire genevois (SITG).

C'est pourquoi, fort de cette expérience cantonale, notre Conseil ne peut que saluer la réalisation d'un cadastre des conduites au niveau national. Néanmoins, il n'approuve pas certaines orientations prises dans cette vision et ce sur plusieurs points essentiels.

Notre Conseil considère que l'organisation d'un tel cadastre doit, pour être pérenne, s'appuyer sur l'expérience et la compétence des cantons. Il est indispensable que les cantons aient un rôle de coordination et de surveillance pour s'assurer que la gestion de ce cadastre s'intègre parfaitement avec l'ensemble des données du territoire. Cette vision locale permet de garantir un rôle d'organisation, de planification et de mutualisation des travaux en sous-sol. Aussi, le modèle d'organisation "A" nous semble introduire un intermédiaire qui n'est pas nécessaire à l'ensemble des Cantons. Nous n'en contestons pas l'avantage dans certaines régions mais rendre son utilisation obligatoire ne sera pas appliquée à Genève.

Concernant l'aspect de financement, nous exigeons, qu'à l'image du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière, et de la mensuration officielle, un système de convention programme permettant de financer la création, la gestion et l'évolution de ce cadastre souterrain soit mis en place. Notre Conseil attire votre attention sur le fait que le financement d'un tel programme demande un engagement fort de la Confédération. Les frais engendrés par la numérisation d'environ 85% du cadastre des conduites du canton de Genève est, à titre d'exemple, estimée à plus de 200 années homme. Les frais avancés dans la vision nous semblent largement sous-estimés.

Finalement, notre Conseil s'étonne de l'usage qui est fait de la norme dite "SIA 405", cette norme qui fut conçue pour produire du plan est aujourd'hui dépassée. Il est primordial de promouvoir un cadastre souterrain ouvert aux défis de demain et que votre vision soit basée sur des systèmes d'information du territoire utilisant des technologies de communication permettant d'améliorer la qualité des services urbains (smart city) en y intégrant une gestion intelligente des objets comme dans le BIM et en y permettant la gestion de la troisième dimension. Par ailleurs, cette norme est éditée par un organisme privé qui ne garantit pas l'indépendance du système alors qu'il est du devoir de l'autorité publique de se munir des lois, ordonnances et règlements permettant de gérer son territoire.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre position et nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, l'expression de notre haute considération.

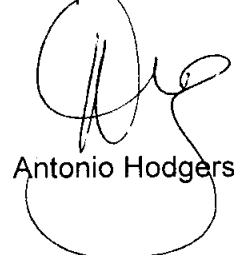
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti

Le président :



Antonio Hodgers